



La maritimité française à l'échelle du monde

La France maritime à l'échelle du monde est le produit de l'histoire des explorations, de l'emprise coloniale et de ce que la République a préservé comme territoires ultra-marins. Si d'autres États européens et même les États-Unis ont aussi des dimensions maritimes élargies, celle de la France a quelques singularités, intégration économique, statuts, diversité culturelle, ancrage régional... La maritimité française découle en très grande partie de cette réalité politique que sont les territoires ultra-marins des trois grands océans au travers de leurs espaces maritimes. Une partie de leur richesse repose sur les filières de l'économie bleue avec l'espace très élargi des Zones Economiques Exclusives (ZEE). Ces filières bleues ont chacune une valeur, des rôles socio-économiques, des capacités de développement. Elles entrent à la fois dans les ambitions nationales de l'économie bleue et dans les attentes des territoires qu'ils soient départements ou communautés. Les espaces maritimes ultra-marins sont un bien partagé entre la Nation et les territoires ultra-marins dont on doit toujours rappeler leur spécificité et leur destin singulier.

Une vision très élargie via la ZEE

Lorsqu'on évoque ce qui fait de la France une nation européenne d'importance avec un rang mondial non négligeable, ce que l'on avance c'est l'ensemble de faits politiques, stratégiques et économiques. L'importance de notre économie bleue qui repose clairement sur nos grandes entreprises du transport (CMA CGM), de la construction navale (Naval Group, Chantiers de l'Atlantique), de l'énergie (Total, Engie). Au-delà, ce sont les larges écosystèmes des industries de la construction, des activités portuaires, du transport et des services maritimes.

Dans l'étalage de la richesse maritime nationale, il est courant de mettre en avant la dimension de la ZEE française sur les trois grands océans. De fait, la France possède avec 10,2 M km² la seconde plus grande ZEE au monde, derrière les États-Unis, mais devant l'Australie, la Russie, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande. La République se trouve avec pas moins de 31 voisins

maritimes avec un petit reliquat de délimitations pas encore réglées (voir Note de Synthèse n°275).

Une grande partie de nos espaces maritimes est dans les Outre-Mer. Ces derniers forment 18% du territoire national et à peine 4 % de la population mais 78% de la ZEE (Polynésie française 47%, Nouvelle-Calédonie 13%, autres territoires ultra-marins 18%). Il faut ajouter 19% liés aux îles autour de Madagascar et du Sud de l'océan Indien gérées par l'État via l'entité administrative spécifique des Terres Australes et Antarctiques françaises (TAAF). Reste la France hexagonale et la Corse avec 3,6%. Ne sont pas comptées ici les extensions liées au plateau continental du programme ExtraPlac (voir Note de Synthèse n°275).

Au sens large pour la ZEE française, on doit avoir une vision positive et volontariste de cet espace maritime et on peut lui donner une valeur politique, géopolitique, économique et écologique. Néanmoins tout d'abord, il y a la notion de souveraineté de ces espaces avec la question des forces armées, avec pas loin de 7 150 personnels de la défense dans les différents territoires, dont une quinzaine pour les îles du canal du Mozambique.

Il ne s'agit pas de base navale dans des dimensions géostratégiques, car les territoires sont un peu éloignés des zones chaudes de la planète (les bases de Djibouti et des EAU sont là pour cela). L'objectif de la Marine Nationale est d'assurer la souveraineté française sur ses espaces et au besoin la lutte contre les activités illicites, narcotraffic et pêche illégale. Les trafics de drogues concernent les territoires comme le transit par les eaux françaises (voir Note de Synthèse n°276). Le contrôle des pêches est à la fois celui des États frontaliers et de pays plus éloignés, c'est le sens de la souveraineté halieutique. Il peut donc y avoir un débat pour savoir si les moyens de la Marine Nationale ne sont pas un peu légers pour de si vastes espaces maritimes. Actuellement, la flotte de la MN est composée de frégates de surveillance, de patrouilleurs et de bâtiments de soutien auxquels s'ajoute le patrouilleur océanique pour les eaux australes (L'Astrolabe). La flotte de patrouilleurs anciens (P400) a été supprimée au profit d'une nouvelle classe de patrouilleurs dédiés (classe Felix Eboué) déployée de 2020 à 2028.

Les territoires ultra-marins

Les espaces de la ZEE sont donc ceux de la dimension mondiale de la France. Elle est directement héritée de nos deux élans coloniaux, le premier Empire né de la France monarchique de Richelieu et presque disparu lors de l'effondrement de la Guerre de Sept ans. Les différents régimes français du XIX^e siècle se sont attelés d'en reconstruire un nouveau en Afrique, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique. Le légitime mouvement des Indépendances a, à son tour, contracté les possessions françaises dans le monde. Comme, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne mais aussi les États-Unis, la France a conservé des territoires éloignés de son espace historique. Chacun a défini des niveaux de centralisation ou d'autonomie de ses territoires, la marque de la France est la persistance de lien fort nonobstant les autonomies des territoires du Pacifique.

Chaque État de dimension ultra-marine a défini les statuts de ses possessions et dépendances selon son histoire propre. La France a son propre "ordre ultra-marin" avec désormais une variation de statut fruit de multiples spécificités¹.

- Départements et régions d'outre-mer (DROM) : Guadeloupe et La Réunion.
- Collectivités territoriales uniques (CTU) : Martinique, Guyane et Mayotte (2011).
- Collectivités d'outre-mer (COM) : Saint-Pierre-et-Miquelon (2003), Saint-Barthélemy (2007), Saint-Martin (2007), Wallis et Futuna (2003), Polynésie française (2003).
- Collectivité d'outre-mer à statut particulier : Nouvelle-Calédonie (2003).

Si on en revient aux espaces maritimes, ce sont donc sur les départements et communautés d'Outre-Mer que repose cette fameuse maritimité française XXL. Il faut donc bien admettre que la ZEE est bien un patrimoine géographique partagé entre la Nation et ses composantes ultra-marines, d'autant plus si elles disposent de degrés importants d'autonomie dans le Pacifique Sud.

L'État dispose des usages du régalien notamment de sécurité et sûreté maritimes, mais les lois organiques qui définissent les statuts politiques transfèrent l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles (biologiques et non biologiques) à la collectivité (pêche, ressources minérales sous-marines, protection de l'environnement).

Géopolitique ultra-marine

La France n'est pas une puissance européenne en mal de dimension internationale, mais par ses territoires ultra-marins est une réalité politique et maritime sur les trois océans. La présence française dans les Amériques date du XVII^e siècle et a résisté à la pression expultrice des Anglais, elle est un élément à part entière de l'espace antillo-guyanais. A l'Est du monde, le concept d'"Indopacifique" parle à la France parce qu'elle est directement concernée par ses territoires du Sud-Est de l'Océan indien et du Pacifique Sud. Comme l'affirme un document du ministère des armées de 2019, "*la France est une puissance Indopacifique*" soucieuse de l'intégrité de ses territoires et des enjeux qui s'y déroulent. L'Indopacifique est une large fraction de notre monde où se joue un enchevêtrement de multilatéralités, de multipolarités et de compétitions stratégiques. C'est littéralement un Orient bi-océanique bien compliqué. Le dernier conflit du golfe persique est une nouvelle preuve. L'usage pratique des territoires français dans les conflictualités de l'Indopacifique est relatif, mais ils permettent d'être légitime aux "tables régionales".

La dimension politique et géopolitique c'est aussi l'épaisseur "globale" de la France avec ses "grands voisins" que sont le Canada, le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Australie voire au-delà, l'Inde et l'Indonésie. Dans un monde global qui s'atomise, chaque grand pays a désormais sa partition géopolitique et géoéconomique, à la France de profiter de ses relations de voisinage comme le témoigne les visites marquées du Président de la République.

Il y a deux visions de la géopolitique liée à ces espaces français à l'échelle du monde. D'un côté, cette diplomatie qui permet de s'inscrire notamment dans le fameux indopacifique ou le voisinage brésilien, et de l'autre l'intégration dans des espaces régionaux avec leurs très nombreux voisins. Car la France gagne beaucoup aux coopérations via les relations bilatérales et les organisations multiétatiques et tout cela se joue au niveau de nos territoires ultra-marins dans leurs spécificités culturelles des Petites Antilles, des Mascareignes et du Pacifique Sud.

Les intégrations françaises régionales sans paternalisme de Paris sont une des clés de notre *soft power* mondial. Et dans ce contexte, les dimensions régionales des Outre-

¹ Notes de Synthèse n°262 Polynésie Française, n°274 Nouvelle Calédonie, n°270 Guyane, n°263 Saint-Pierre et Miquelon, n°281 La Réunion. À venir Martinique et Guadeloupe.

Mer se jouent forcément dans les espaces maritimes et leurs dossiers (connexions, pêche, environnement). Une des valeurs de nos Outre-Mer est bien de rendre “vivant” les tissus relationnels dans les trois océans avec de nombreux États indépendants et dépendances très autonomes. La France ultra-marine n'est concevable que dans les dimensions géographiques propres à chaque territoire que ce soit l'Est canadien, les Petites Antilles, le Plateau des Guyanes, les Mascareignes, l'archipel comorien, la Mélanésie et de la Polynésie. Néanmoins, il n'est pas toujours évident d'inscrire les territoires ultra-marins dans des destins communs avec ces espaces régionaux notamment en raison des décalages économiques et sociaux entre les territoires français et les petites nations, mais c'est une forme d'obligation de définir des axes de progrès économiques régionaux aux risques d'accentuer les problèmes de voisinage (immigration, pêche illégale, narcotrafic, rivalité stratégique avec d'autres puissances...).

Les économies portuaires

Par leur caractère insulaire (y compris pour la Guyane enclavée dans l'Amazonie), les Outre-Mer nourrissent une économie portuaire incontournable avec pour les différentes communautés autour de 13 000 emplois. Les quatre GPM ultra-marins représentent ensemble 13,5 Mt de marchandises, les ports autonomes de Nouméa et Papeete chacun autour de 1,5 Mt. L'ensemble des ports traite 1 M d'evp par an. Il s'agit d'importer les produits de consommation, les véhicules, les biens d'équipement, de BTP et d'industrie, l'énergie... À l'inverse rares sont les produits exportés mis à part le nickel calédonien.

Le transport maritime relie autant à l'Hexagone qu'à l'intérieur des espaces régionaux. La connectivité des territoires ultra-marins est fondamentale, la crise sanitaire et la fermeture du passage par la mer Rouge ont démontré l'importance des liens pour l'économie ultra-marine. Il faut souligner l'importance des deux armements français, CMA CGM et Marfret, dans les liens de courtes et de longues distances. À cela s'ajoutent aussi les relations maritimes à l'intérieur des différents archipels.

On ajoutera au panorama l'économie de la croisière et de la grande plaisance qui forme des volets importants de l'économie touristique de bien des territoires ultra-marins. La croisière représente pour tous les territoires ultra-marins 1,6 M de passagers pour 1 700 escales en 2023. La petite et la grande plaisances ainsi que le chartering sont des

éléments importants de l'économie bleue notamment aux Antilles et dans le Pacifique Sud.

Outre l'importance de l'efficacité du passage portuaire dans le cadre du dossier sensible du coût de la vie, les besoins de modernisation sont généraux notamment si certains ports doivent peser dans le cadre des fonctions de hub régional. Il faut enfin aussi des solutions de réparation navale avec les engagements notables de Piriou et Sud Moteur Groupe. La forme de radoub de la Martinique et le nouveau dock flottant de La Réunion sont des éléments stratégiques pour les flottes civiles et de l'État aux Antilles et dans l'océan Indien. Dans le Pacifique, le besoin d'un outil plus grand est demandé en Nouvelle-Calédonie alors que le dock flottant de la Marine Nationale a maintenant 41 ans à Tahiti. La souveraineté française passe aussi par des moyens propres d'assurer la maintenance et la réparation navales de toutes les flottes ultra-marines.

La valeur de la ZEE

Pour de nombreux États, l'exploitation économique des eaux territoriales et de la ZEE passe par l'exploitation d'hydrocarbures, il se trouve que la France, malgré la recherche au large de la Guyane, est totalement dénuée de ressources. De plus, la loi Hulot de 2017 interdit l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur le sol national, les Guyanais regardent néanmoins avec envie ce qui se passe au Surinam et au Guyana. Les ressources des îles Éparses dans le canal du Mozambique resteront pour un temps inconnu.

Les richesses du sous-sol sont bien théoriques, les explorations de l'IFREMER au large de Wallis et Futuna ont au moins le mérite d'identifier des ressources. La France a annoncé en 2022 son soutien à l'interdiction de toute exploitation des grands fonds marins. En 2025, la Nouvelle-Calédonie a voté un moratoire de 50 ans sur l'exploitation d'éventuelles ressources sous-marines.

Finalement, la meilleure richesse de la ZEE française est les ressources halieutiques. Plusieurs territoires sont uniquement organisés autour de pêche côtière, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Antilles et la Guyane. La pêche hauturière, avec notamment les thons, est présente en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à La Réunion qui traite aussi la légine des TAAF. Seules la Réunion et la Polynésie française en tirent des revenus d'exportation. Tout cela formerait selon l'Ifremer 3 500 emplois dans les départements d'Outre-Mer et sans doute autour de 2 000 pour les autres territoires, pour un ensemble de 3 000 navires. On ajoutera l'élevage de

crevettes en Guyane et les activités d'aquaculture et de perliculture dans le Pacifique.

L'immensité de la ZEE ne doit pas être qu'une formule de grandeur nationale d'un espace maritime sur lequel le soleil ne se couche jamais. L'espace maritime français c'est d'abord tout simplement l'économie littorale des 14 territoires ultra-marins autour des ports qui servent aux marchandises, aux passagers, à la plaisance, à la pêche. Tout cela a été très bien relevé par le très complet rapport sénatorial de 2022, "les Outre-Mer au cœur de la stratégie maritime". S'il faut affirmer et structurer les grandes filières ultra-marines, une grande partie relève de "l'économie bleue de proximité" autour des petits ports avec la pêche et les activités récréatives en mer. C'est parfois la moins visible cette petite économie bleue de proximité, mais elle fait vivre les grandes et petites îles. À titre d'exemple, l'économie bleue en Polynésie française représente 4,5 % des emplois marchands polynésiens et 5,2 % du PIB.

La ZEE est aussi une ressource particulière, tout simplement pour ce qu'elle est, des espaces riches de grande biodiversité. En 2020, un tiers des eaux des ZEE se trouvait classé en "Aires marines protégées" dans les Outre-Mer (65% des zones) et les TAAF (23%). Actuellement, la totalité ou la quasi-totalité des eaux des Antilles françaises, de Mayotte et de la Nouvelle-Calédonie est en aire marine protégée. Manque à l'appel notamment la Polynésie française, la collectivité a annoncé en 2025 le classement d'un million de km² supplémentaire. À défaut de tirer de la richesse de sa ZEE, la France gagne l'image valorisante de protéger la biodiversité océanique à grande échelle.

La valeur politique de la France mondiale

Formée du pourtour de l'hexagone et de l'île de Beauté, de la mer froide de Terre-Neuve, des eaux tropicales des trois océans et des quarantièmes rugissants du Grand Sud, la France maritime est en tout point remarquable. Au-delà des 11 millions de km² ce sont des "morceaux vivants" d'économie bleue divers et variés. Avec les besoins de connectivités maritimes, d'attractivité touristique, de valorisation halieutique, les mers françaises ne manquent pas d'enjeux. Jusqu'à présent nos ZEE sont privées de l'or des énergies fossiles tirées des sous-sols marins, c'est l'un des grands paradoxes de notre si vaste dimension maritime...

Quant aux énergies marines renouvelables, elles doivent trouver leur place avec les systèmes légers de refroidissement utilisant de l'eau froide des profondeurs

pour climatiser des bâtiments (Polynésie française) ou des capacités à étudier des éoliennes flottantes en Martinique et à La Réunion afin de déterminer si des éoliennes offshore pourraient être déployées. Ce sont les enjeux de l'autonomie énergétique ultra-marine.

Le bilan de l'économie bleue des territoires français ultra-marins avec ses qualités et ses défauts s'inscrit dans une particularité qu'il ne faut jamais oublier, les Outre-Mer sont des "îlots de prospérité" liés à l'intégration économique nationale. À part pour Saint-Pierre-et-Miquelon, les espaces régionaux sont dans des zones en développement avec parfois des décalages économiques flagrants. Les dimensions élargies de l'économie bleue sont importantes pour les territoires, parfois ce sont des affaires concurrentielles (port, réparation), parfois problématiques (pêche illégale) et souvent collaboratives (connectivité maritime, croisière).

Plus largement, la France maritime XXL s'inscrit dans des régions (Antilles, Mascareignes, Pacifique Sud) comprenant de nombreux États insulaires avec leurs propres problématiques. La France n'est pas un archipel de territoires appartenant fièrement à la République hors sol, ce sont des communautés territoriales enchâssées dans des réalités spéciales à divers endroits de la planète. Comme deuxième espace maritime mondial par sa ZEE, la France est dépositaire d'un des biens communs de l'humanité qui sont ses mers et ses océans. La préservation des milieux marins dont la fragilité n'est plus à démontrer par les changements climatiques et les nuisances humaines (plastiques, surpêche) est centrale. L'idée n'est pas de faire de nos territoires marins des conservatoires par les gestes ostentatoires de nos gouvernements qui gagnent de bons points à moindres frais. L'objectif est de trouver une façon de mélanger le destin singulier de chaque territoire ultra-marin avec leur place dans leurs environnements régionaux spécifiques et en même temps d'offrir à la République une palette large de voisins amis ou alliés tous soucieux du développement économique dans des environnements fragiles et soumis aux changements climatiques. Au travers de ses territoires et de ses espaces maritimes, la France est une nation européenne, viscéralement océanique nourrit de sa formidable diversité culturelle et sociale ultra-marine.

Paul Tourret